

Recensement des aides et accompagnement destinées aux entreprises qui s'engagent dans la transition énergétique

NB : **le programme CEE Baisse Les Watts** a ouvert sa plateforme le 30 novembre dernier et qu'il dispose désormais d'une première version de son site internet (<https://www.baisseleswatts.fr/>), sur laquelle figurent toutes les informations portant sur le dispositif ainsi que les modalités de prise de contact. Grâce à ce programme, 700 000 TPE-PME de 14 filières seront **gratuitement accompagnées pour mettre en œuvre une sobriété adaptée à leur activité**.

La plateforme publique Mission transition écologique regroupe les dispositifs de financement et d'accompagnement pour la transition écologique des entreprises : <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/>

Les aides de l'ADEME

L'ADEME, Agence de la transition écologique, intervient en direction des entreprises pour l'amélioration de l'utilisation de l'énergie, l'impact atmosphérique, la gestion des déchets, mais aussi la stratégie environnementale des produits. L'ADEME propose des solutions pour financer un projet.

Tremplin pour la transition écologique des PME : financement rapide des investissements et études pour soutenir les projets de transition écologique :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

Les aides financières peuvent concerner des projets d'innovation, de recherche et de développement, l'économie circulaire et/ou la performance énergétique : diagnostics, études de faisabilité, audits et investissements.

Le prêt Eco-Energie (PEE)

Ce dispositif est à destination des micro-entreprises, TPE et PME ayant plus de 3 ans d'existence et étant financièrement saines. Pour en bénéficier, l'entreprise doit s'engager dans un programme d'investissement qui aura pour finalité d'améliorer leur efficacité énergétique. C'est un prêt participatif pouvant aller jusqu'à 100 000 euros qui est assimilé à des fonds propres lui permettant ainsi d'être renseigné sur une ligne spécifique du bilan de l'entreprise.

Le prêt Eco-Energie est proposé par Bpifrance, qui s'engage avec les entreprises en faveur de la transition écologique et énergétique (TEE).

<https://les-aides.fr/aide/I3kfGSwMDA4v/bpifrance/pre-eco-energie-pee.html>

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) impose une obligation de réalisation d'économies d'énergie aux vendeurs d'énergie. Il est possible pour une PME du secteur de s'associer à un vendeur d'énergie pour financer partiellement ses projets d'efficacité énergétique.

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie est détaillé sur le site du ministère de la transition écologique.

<https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Le guichet de subvention pour l'efficacité énergétique des entreprises

Dans le cadre du plan France Relance, un guichet a été mis en place en novembre 2020 pour simplifier les demandes de subvention des entreprises industrielles, pour les projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros.

Il est assuré par l'Agence de services et de paiement (ASP) :

- Le guichet de subvention pour l'efficacité énergétique des entreprises (<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/guichet-de-subvention-pour-l-efficacite-energetique-des-entreprises>)
- Une aide pour les entreprises qui souhaitent s'équiper pour réduire leurs émissions de CO₂ ou améliorer leur efficacité énergétique (<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>)
- Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle (https://les-aides.fr/aide/ap9kC3dGxfTeBGZeTUzZ4_Vm/asp/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle.html)

Les aides fiscales à la transition énergétique des entreprises

Sur le plan fiscal, les entreprises peuvent bénéficier d'amortissements exceptionnels pour l'acquisition de matériels destinés à économiser l'énergie et d'équipements de production d'énergies renouvelables (<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4744-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-AMT-20-20-50-20150902>)

- Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/credit-impot-renovation-energetique-tpepme>)
- Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et des PME (<https://www.aides-entreprises.fr/aide/9825>)

Autres mesures pour le développement durable des entreprises

Les agences de l'eau proposent des aides pour la dépollution des eaux, le traitement des eaux usagées et l'élimination des déchets (<http://www.lesagencesdeleau.fr/>)

Dans le cadre du plan France Relance, les TPE et PME peuvent bénéficier d'un diagnostic individuel gratuit sur la maturité écologique de leurs entreprises. Réalisé par un conseiller d'une

Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ou d'une Chambre de commerce et d'industrie (CCI), ce diagnostic permet de définir un plan d'actions que les entreprises pourraient mettre en œuvre (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/nouvelle-aide-accelerer-transition-ecologique-artisans-commerçants>).

Le décret n° 2020-1485 du 1er décembre 2020 instaure une aide en faveur des investissements pour la décarbonation de l'activité industrielle, une aide au fonctionnement pour la chaleur bas carbone industrielle et une aide au fonctionnement pour la vente de matières plastiques issues du recyclage (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042592423>).

Une diversité d'aides régionales

Le **Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**, dans le cadre de ses domaines de compétence et de ses règlements d'intervention, propose des aides, des dispositifs de soutien et d'accompagnement auxquels vous pouvez prétendre.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>